

ACCÈS EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS.

Pour se rendre à la déchèterie, les usagers doivent uniquement utiliser :

- des véhicules légers inférieurs à une hauteur de 1,80 m, éventuellement attelés d'une remorque,
- des fourgons tôles d'une largeur inférieure à 2.25 m, d'un poids total en charge inférieur à 3.5 tonnes et non attelés.



Déchets autorisés

- Ampoules et néons
- Appareils électroménagers, TV, HiFi
- Batteries
- Bétons et céramiques
- Bois
- Branchages
- Cartons propres et vides
- Cartouches d'encre
- Encombrants
- Déchets de soins piquants des particuliers
- Ferrailles
- Filtres à huile et gasoil
- Huiles de friture
- Huiles de vidange
- Papiers non souillés
- Peintures, solvants et produits de traitement de jardin et de bricolage
- Piles
- Pneus VL déjantés
- Radiographies
- Terre et briques
- Tontes de pelouse
- Verre
- Souches < 15 cm
(uniquement débarrassées de la terre et avec un tronc d'un diamètre inférieur à 15 cm)



Déchets interdits

- Amiante
- Bouteilles de gaz, produits explosifs
- Cadavres d'animaux
- Déchets d'activité professionnelle
- Eléments de voitures et de camions
- Médicaments
- Ordures ménagères
- Souches > 15 cm

RENSEIGNEMENTS
SERVICE ENVIRONNEMENT

05 34 46 30 50

horaires - modalités d'accès - consignes

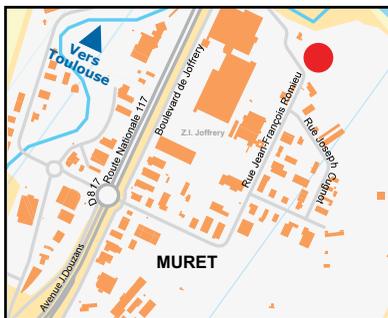
Je vais à la déchèterie la nature me dit merci !



DÉCHÈTERIE DE MURET

(Ouverte à tous les habitants des communes de la CAM)

Rue J-F Romieu
Z.I. de Joffrey
Tél. : 05 34 46 30 50



DÉCHÈTERIE DE LABARTHE-SUR-LÈZE

(Ouverte à tous les habitants des communes de la CAM)

Zone Artisanale
des Agriès
Tél. : 05 34 46 30 50



Déchèterie de Muret et de Labarthe-sur-Lèze

du 1^{er} avril au 30 septembre (Été)

lundi au vendredi	9h à 12h / 13h30 à 18h30
samedi	9h à 18h30

du 1^{er} octobre au 31 mars (Hiver)

lundi au vendredi	9h à 12h / 13h30 à 18h
samedi	9h à 18h

Comment accéder aux déchèteries de Muret et Labarthe-sur-Lèze ?



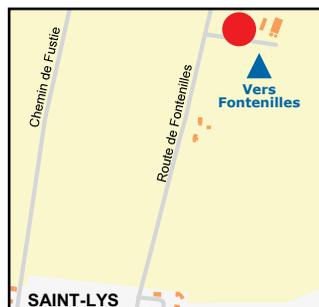
Ces deux déchèteries sont équipées de barrières automatiques. Lors de votre premier passage, vous devrez remplir le formulaire d'enregistrement (disponible en mairie, à la CAM ou sur www.agglo-muretain.fr) et l'accompagner d'un justificatif de domicile et d'une copie de votre pièce d'identité.

DÉCHÈTERIE DE SAINT-LYS

(Ouverte à tous les habitants des communes de la CAM

et aux communes de la CCRCSA et Fontenilles)

Les Aulières Gironde
route de Fontenilles
Tél. : 05 61 91 17 17



Un contrôle d'accès est effectué par les agents d'accueil. Se munir d'un justificatif de domicile lors de votre passage en déchèterie.

Nouveaux horaires
depuis janvier 2014

Déchèterie de Saint-Lys

du 1^{er} avril au 30 septembre (Été)

lundi au vendredi	9h à 12h / 13h30 à 18h30
samedi	9h à 18h30

du 1^{er} octobre au 31 mars (Hiver)

lundi au vendredi	9h à 12h / 13h30 à 18h
samedi	9h à 18h

DÉCHÈTERIE DE ROQUES-SUR-GARONNE

(Accès réservé aux habitants de Pinsaguel, Portet-sur-Garonne et Roquettes)

Chemin de la plaine
des lacs
Tél. : 05 61 72 44 82



Pour accéder à la déchèterie de Roques-sur-Garonne, une carte d'accès est nécessaire. Elle est délivrée par votre Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Toute l'année

lundi au vendredi	8h30 à 12h / 13h30 à 18h
samedi	9h30 à 12h / 13h30 à 18h
dimanche	9h à 12h